

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville vous propose la mensualisation pour vos factures d'eau. Simple et pratique, en souscrivant au prélèvement automatique, le paiement de votre facture sera échelonné sur 10 mois. Pour cela, complétez ce document et le mandat SEPA au verso.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service facturation de l'eau au 05 55 46 54 44.



Service des Eaux
Rue du château d'eau
19200 Ussel

DEMANDE DE PAIEMENT DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

N° de contrat :

Nom :

Téléphone fixe :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse :

Adresse mail :

.....
.....

Nombre d'occupants :

Je demande à être :

- Prélevé(e) à l'échéance de la facture (le 10 juin et le 10 décembre)
- Mensualisé(e) (le 10 du mois) à partir de janvier de chaque année

pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement, dans le cadre du (des) contrat(s) référencé(s) ci-dessus.

Sauf notification contraire de ma part, ce contrat sera reconduit automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année.

Dans le cas de la mensualisation, si deux rejets consécutifs sont constatés, celle-ci sera suspendue.



Fait à Ussel, le

**Joindre obligatoirement
le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du
compte à débiter.**

SIGNATURE

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR93 EAU 597 699

FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT – Ville d'Ussel

N° contrat d'eau :
(en haut, à droite sur votre facture d'eau)

Type de contrat (*) : Adhésion au prélèvement à l'échéance

(*Cocher la case) Adhésion à la mensualisation

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie d'Ussel à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie d'Ussel.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

En cas de deux rejets consécutifs de prélèvement, vous serez automatiquement exclu du système de prélèvement à l'échéance ou de la mensualisation.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

FR93 EAU 597 699

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : MAIRIE D'USSEL
Adresse : 1 RUE DU CHATEAU D'EAU

Code postal : 19200
Ville : USSEL
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

BIC IBAN

Signé à :
Le :

Signature

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué
(le cas échéant, si différent du débiteur lui-même)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

RAPPEL : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie d'Ussel. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement auprès de la Mairie d'Ussel ;

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés